

Protection des données et transparence
Bulletin d'information, n° 14, février 2012

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

Publication du rapport d'activité 2011 du PPDT

Le 9 février, les préposées ont présenté leur rapport d'activité annuel 2011 à la presse ainsi que le catalogue des fichiers, qui recense les fichiers des institutions genevoises et permet aux citoyennes et citoyens de faire valoir leurs droits en matière de protection des données personnelles, disponible sur cette page.

Elles ont également remis le prix d'encouragement à la protection des données et à la transparence 2011, décerné à la Caisse de prévoyance du personnel des établissements hospitaliers (CEH), aux Services industriels genevois (SIG) et aux Transports publics genevois (TPG), ainsi qu'à leurs responsables LIPAD respectives, félicités pour leur mise en œuvre rapide et professionnelle des principes de la LIPAD.

Nos activités

Agrément (vidéosurveillance)

Installation par la commune de Bellevue d'un système de vidéosurveillance dans le parking communal Gitana : http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT_Agrement_VS_2012_I_001_Bellevue_2012_01_23_V.pdf

Prise de position (protection des données)

Les préposées ont rendu un préavis favorable au Conseil d'État quant au traitement par les Hôpitaux universitaires de Genève, de données sensibles et profils de la personnalité, nécessaire à la réalisation de l'étude « La qualité de vie des personnes âgées non institutionnalisées dans les cantons de Genève et Vaud » :

http://www.ge.ch/ppdt/doc/PPDT_Prise_de_position_PD_2012_I_002_HUG_41_LIPAD_Qualite_vie_2012_01_25_V.pdf

Prise de position (vidéosurveillance)

Les préposées ont pris position concernant la sous-traitance du traitement des données enregistrées par le système de vidéosurveillance de la Fondation des parkings à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), locataire du parking de Sécheron. L'OMC s'est engagée formellement au respect des conditions et des exigences légales cantonales en matière de vidéosurveillance par l'OMC, malgré son statut diplomatique, pour permettre cette sous-traitance :

http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT_Prise_de_position_VS_2012_I_001_Fondation_parkings_OMC_2012_01_19_V.pdf

Jurisprudence

Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)

Dans un arrêt du 25 octobre 2011, la Cour s'est penchée sur la compétence à raison du lieu, à l'occasion de deux affaires relatives à l'atteinte au droit de la personnalité par la publication d'informations sur Internet. Elle a jugé, notamment, qu'en cas d'atteinte alléguée aux droits de la

<http://www.ge.ch/ppdt>

personnalité au moyen de contenus mis en ligne sur un site Internet, la personne qui s'estime lésée a la faculté de saisir d'une action en responsabilité, au titre de l'intégralité du dommage causé, soit les juridictions de l'État membre du lieu d'établissement de l'émetteur de ces contenus, soit les juridictions de l'État membre dans lequel se trouve le centre de ses intérêts :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=111742&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=975575>

Publications

Forum genevois de la sécurité

Le 21 février 2012, le FGS a présenté ses « Recommandations en matière de vidéosurveillance » : élaborées par le Forum genevois de sécurité en collaboration avec la brigade de criminalité informatique de Genève et le bureau des préposées, elles sont destinées à guider les organisations tant publiques que privées dans leurs projets de vidéosurveillance. Elles sont publiées en ligne : <http://www.ge.ch/ppdt/videosurveillance.asp>

Transparency International

Transparency a publié son rapport « système national d'intégrité » concernant la Suisse. Elle conclut à un bon rapport d'intégrité en général. L'autorité supérieure de contrôle, le pouvoir judiciaire et la société civile ont été jugés excellents. Les plus mauvais résultats ont été obtenus par le pouvoir exécutif, les médias, les entreprises et les partis politiques, auxquels il est principalement reproché un manque de transparence dans le financement et l'influence des groupes de pression : <http://www.transparency.org/content/download/66103/1059965>

Surveiller à distance. Une ethnographie des opérateurs municipaux de vidéosurveillance

Une étude sur les « coulisses » du travail de surveillance à distance des opérateurs municipaux par Tanguy Le Goff, Virginie Malochet et Tiphaine Jagu de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France : <http://www.iau-idf.fr/detail-dune-etude/etude/surveiller-a-distance.html>

Actualités de la CNIL - Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)

La CNIL a élaboré un tutoriel vidéo pour montrer en 6 étapes [comment sécuriser son téléphone](#).

La CNIL a décidé de rendre publique une mise en demeure à l'encontre d'une société qui avait mis en œuvre un dispositif de vidéosurveillance manifestement excessif, puisque ce dernier plaçait les salariés sous une surveillance constante et permanente. La CNIL rappelle ainsi le nécessaire respect de la vie privée des salariés : <http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/surveillance-excessive-des-salaries-la-cnil-met-en-demeure-la-societe-oceatech-equipement-de-mo>

Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) a publié un rapport de suivi (en anglais) dans lequel il déplore un niveau de conformité insuffisant de plusieurs institutions et organes de l'UE avec les lignes directrices en matière de vidéosurveillance publiées par le CEPD en mars 2010 : http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/Supervision/Guidelines/12-02-13_Report_CCTV_EN.pdf

Le dernier bulletin du CEPD fournit un aperçu des derniers avis et autres documents adoptés (avis de contrôle préalable, avis législatifs, etc.). Il présente également les nouveaux délégués à la protection des données, les discours récents du Contrôleur et du Contrôleur adjoint, ainsi que les événements dans le domaine de la protection des données :

http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/EDPS/PressNews/Newsletters/Newsletter_31_FR.pdf

Commission européenne

La Commission a publié plusieurs brochures à propos de la révision de la directive sur la protection des données personnelles:

- Pourquoi une réforme de la protection des données dans l'Union est-elle nécessaire? :

http://ec.europa.eu/justice/data-protection/document/review2012/factsheets/1_fr.pdf

- Comment la réforme de la protection des données renforce-t-elle les droits des citoyens ?

http://ec.europa.eu/justice/data-protection/document/review2012/factsheets/2_fr.pdf

- Comment la réforme de la protection des données affectera-t-elle les réseaux sociaux ? :

http://ec.europa.eu/justice/data-protection/document/review2012/factsheets/3_fr.pdf

-Comment la réforme de la protection des données dans l'Union simplifiera-t-elle les règles existantes ?

<http://www.ge.ch/ppdt>

http://ec.europa.eu/justice/data-protection/document/review2012/factsheets/6_fr.pdf

- Comment la réforme adaptera-t-elle les règles de l'Union en matière de protection des données aux nouveaux développements technologiques ? :

http://ec.europa.eu/justice/data-protection/document/review2012/factsheets/8_fr.pdf

En outre, la Commission propose une directive relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données :

http://ec.europa.eu/justice/data-protection/document/review2012/com_2012_10_fr.pdf

The European Commission's Proposed Data Protection Regulation: A Copernican Revolution in European Data Protection Law

Dans cet article, l'auteur, Christopher Kuner, examine les points les plus significatifs de la proposition de révision de la directive sur la protection des données personnelles. Malgré les nombreuses critiques qu'il développe, il estime que la réforme proposée est positive et constitue une amélioration de l'actuelle directive 95/46 (en anglais) : http://www.hunton.com/files/Publication/9818f6ae-7cca-401b-920f-961dffa18ea2/Presentation/PublicationAttachment/5df1365f-d659-4c06-96e5-984a4cfeffd6/Kuner_EU_regulation_020612.pdf

----- **Conférences, formations et séminaires** -----

Université de Fribourg

« Protection des données et nouvelles technologies, en particulier les réseaux sociaux – Datenschutz und neue Technologien, insbesondere soziale Netzwerke ». L'application des principes de la protection des données dans le cadre de l'utilisation de nouvelles technologies, par Ariane Morin (UNIL) ; Ausgewählte praktische Probleme, par Andreas Sidler (EDÖB).

Fribourg, vendredi 23 mars 2012 <http://www.unifr.ch/euroinstitut/fr/aktivitaeten/weiterbildung>

2nd European Data Protection Day

« Data Protection Law Subject to Fundamental Change ». Les propositions de réforme de la protection des données faites par la Commission européenne vont affecter profondément le traitement des données personnelles et renforcer les droits des citoyens en Europe et même au-delà de ses frontières. Cette deuxième journée européenne de la protection des données approfondira ces thèmes au cours de conférences et d'ateliers.

Berlin, 7 & 8 mai 2012 : <http://www.edpd-conference.com/index.asp?page=home&lang=deutsch&sid=>

----- **Nos collaborations en réseau** -----

Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP)

L'AFAPDP a ouvert [un bloc-notes en ligne](#) pour favoriser les échanges entre les autorités et les experts francophones de la protection des données personnelles.

Nouvelles concernant les homologues européens des responsables LIPAD en Europe

Création de la « Confederation of European Data Protection Organisations » (CEDPO) en septembre 2011 par des associations européennes de protection des données personnelles (France, Espagne, Allemagne, Pays Bas). La CEDPO a pour objet de promouvoir le rôle du délégué à la protection des données personnelles, de fournir des conseils pour une protection des données personnelles et de contribuer à une meilleure harmonisation de la réglementation et des pratiques en matière de protection des données personnelles au sein de l'UE/EEA : <http://www.cedpo.eu>

Analyse comparative de 14 pays européens, dont la Suisse, sur le rôle de délégués à la protection des données : http://www.afcdp.net/IMG/pdf/European_DPO_Comparative_Analysis_6-feb-2012_AFCDP_CEDPO.pdf

La carte de délégués à la protection des données en Europe <http://www.cnil.fr/la-cnil/missions/informer-conseiller/correspondants/carte-des-cil-en-europe>

Dans son bilan sur le rôle du correspondant informatique et liberté (CIL), la CNIL a constaté sur le terrain que la loi Informatique et Libertés est davantage respectée dans les organismes dotés d'un CIL.

<http://www.ge.ch/ppdt>

Mais elle a aussi relevé certaines défaillances qui nécessitent de sa part des actions et de la vigilance : <http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/controles-des-cil-des-moyens-qui-font-la-difference>

Divers

Loitransparence.ch

Le site loitransparence.ch est proposé par une association indépendante, dont l'objectif est de faire de la loi sur la transparence un instrument efficace entre les mains des journalistes. Le projet est financé par des maisons d'édition, des fondations et des dons. La version française du site a été mise en ligne en janvier 2012 : <http://loitransparence.ch>

Important

Cette lettre d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettrons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.

Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : ppdt@etat.ge.ch

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : ppdt@etat.ge.ch